ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Direction de l'administration générale, du personnel et du budget

Sous-direction des services généraux et de l'immobilier

Arrêté du 26 septembre 2008 modifiant la composition du comité d'hygiène et de sécurité de l'administration centrale

NOR: SJSG0830981A

Le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 16;

Vu le décret nº 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires;

Vu le décret nº 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et notamment les articles 34 et 39;

Vu le décret nº 97-706 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'emploi et de la solidarité :

Vu l'arrêté du 7 novembre 1996 portant création et composition de comités d'hygiène et de sécurité au ministère du travail et des affaires sociales;

Vu l'arrêté du 18 juin 2008 portant nomination des membres du comité central d'hygiène et de sécurité,

Arrêtent:

Article 1er

L'article 2 de l'arrêté du 18 juin 2008 portant nomination des représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité central est modifié comme suit :

Est nommée représentante du personnel au comité d'hygiène et de sécurité créé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget :

Sur désignation du syndicat CGT

Membre suppléant

Mme Marty (Catherine), en remplacement de M. Bassot (Michel).

Article 2

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 26 septembre 2008.

Pour les ministres et par délégation : Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,

E. MARIE